

PLAN GENERAL D'AFFECTATION

Approuvé par le **Mandat**
Saubraz, le **15**
Syndic
D. Marguerite

Secrétaire
N. Joss

Approuvé par le **Mandat**
Saubraz, le **15**
Syndic
D. Marguerite

Secrétaire
N. Joss

Adopté par le **Conseil général**
Saubraz, le
Président

Secrétaire

Dossier n° 2239

Approuvé par le Département compétent du
Canton de Yverdon
Lausanne, le
La Chefte du Département

Version du document 13.03.2023

PLANEL SA LAUSANNE

Entré en vigueur le

GENERALITES

- ▭ Périmètre du plan d'affectation communal
- ▭ Périmètre du plan d'affectation du village

AFFECTATIONS

- ▨ Zone de desserte 18 LAT
- ▨ Zone des eaux 17 LAT
- ▨ Zone agricole 16 LAT
- ▨ Zone agricole protégée 16 LAT
- ▨ Aire forestière 18 LAT - Isère indicative
- ▨ Zone militaire 18 LAT

MESURES DE PROTECTION

- ★ Monuments culturels - objets notés à au recensement architectural
- ★ Monuments culturels - objets notés à au recensement architectural
- ★ Monuments culturels - objets classés MH
- ▨ Objets portés à l'inventaire cantonal des monuments naturels et des sites - n° d'identification
- ▨ Objets linéaires portés à l'inventaire cantonal des monuments naturels et des sites - n° d'identification
- ▨ Régions archéologiques - n° d'identification
- ▨ Zones de protection des eaux
- ▨ Sites pollués
- ▨ Secteurs de protection de la nature et du paysage 17 LAT
- ▨ Tronçons routiers en conflit avec la migration des amphibiens
- ▨ Espace réservé aux eaux

MESURES D'EQUIPEMENT

- ▨ Itinéraire cantonal de randonnée pédestre - tracé indicatif

